



# Commune de Chevilly

Chevilly, le 1<sup>er</sup> novembre 2022

## **Préavis Municipal N° 05/22 – Budget pour l'année 2023**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 31.10.2022, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2023.

Les charges sont estimées à	Frs 1'283'188.00
Les revenus sont estimés à	<u>Frs 1'244'898.00</u>
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	Frs 38'290.00

Conformément aux dispositions légales, le budget a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport.

Le budget est établi sur la base des besoins de la commune en termes d'entretien et rénovation des infrastructures ainsi que des éléments financiers fournis par les associations intercommunales. Pour ce qui est des recettes fiscales et de la péréquation intercommunale, on note les éléments suivants :

### Recettes fiscales :

Elles tiennent compte des dernières prévisions de l'administration cantonale des impôts, basées sur les taxations relatives à 2022.

Le montant attendu pour l'imposition sur les revenus et la fortune s'inscrit à Frs 800'000.00, soit à un niveau proche du réalisé des années 2020/2021, abstraction faite de la réduction de 1.5 point du taux d'impôt, validée par le Conseil dans sa séance du 16.06.2022.

### Péréquation intercommunale :

Le budget 2023 intègre dans les divers postes relatifs à la péréquation (22.352.1/22.452/22.452.1/61.351.1/72.351.1) une facture nette de Frs 302'626.00, y.c. participation à la cohésion sociale pour Frs 153'397.-- et facture policière de Frs 37'267.00.

### Autres postes de dépenses/recettes présentant des variations particulières :

Traitement du personnel, des commission & vacations : Frs 70'500.— (cpte 11.301)  
augmentation liée à la réévaluation à la hausse du pourcentage de temps de travail de la

Secrétaire communale et adaptation des salaires fixes au renchérissement. Impacts directs sur les charges sociales (11.303/11.304/11.305).

Frais relatifs à la révision du plan général d'affectation communal : Frs 13'000.00 (cpte 11.318.2), solde au budget selon le préavis 03/20 d'un total de Frs 30'000.00.

Déchets non urbains : Frs 2'300.00 (cpte 11.318.3), nouveau, imputation à l'Administration générale des déchets qui ne doivent pas être couverts par les taxes (déchets spéciaux, de voirie, carnés). Voir aussi la contrevaletur au 45.436.1.

Taxes et cotisations à des institutions de droit privé : Frs. 6'300.00 (cpte 11.319), augmentation de la cotisation à l'UCV de 0.40 ct et celle à l'ARCAM de 1.50 Frs.

Transports publics, frais service hivernal ligne 10.760 : Frs 28'000.00 (cpte 18.318), augmentation de la facture pour la ligne, y.c. frais de déneigement additionnels, pour tenir compte des courses supplémentaires du week-end et jours fériés ; prise en compte également d'une augmentation du prix du carburant.

Electricité, chauffage et eau bâtiments communaux : Frs 9'000.00 (cpte 35.312), hausse du prix de l'électricité et des pellets.

Part route à l'entretien & vacations réseau d'eaux claires : Frs 2'400.00 (43.314.2), nouveau, imputation au niveau des routes de 60 % des frais liés au réseau d'évacuation des eaux claires. Voir aussi le 46.314.1 (100 % frais réseau d'eaux claires) et contrevaletur du 60 % au 46.452.1

Taxes pour déchets : Frs 20'600.00 (cpte 45.434), augmentation de la taxe de base par ménage de Frs 70.00 à Frs 84.00 et de la taxe par adulte de Frs 30.00 à 37.00.

Frais de fonctionnement EHVV : (46.318.3) Frs. 5'000.-- part au frais administratifs de la structure (CODIR, Assemblée délégué, etc.), hors frais d'étude du projet

Liste des rénovations et nouvelles acquisitions prévues en 2023 :

- 35.314** Entretien des bâtiments : réfection du porche au bâtiment communal env. Frs 15'000.00.
- 43.311** Achats mobiliers, matériel routes : Frs 30'000.00 (cpte 43.311), achat de divers matériels pour la future zone 30 km/h, partiellement financé par prélèvement sur fonds de réserve routes (43.480).

Les amortissements obligatoires pour un total de Frs 52'565.00 se répartissent de la manière suivante :

- 35.331.4** Centre culturel Frs 6'655.00
- 35.331.5** Chaudière à pellets du bâtiment communal Frs 4'500.00
- 35.331.7** Isolation de la toiture du bâtiment communal Frs 1'300.00
- 66.331** Abri PC Frs 7'500.00
- 81.331.1** Approvisionnement en eau source-entrée village & réservoir Frs 31'330.00
- 81.331.2** Réfection du tronçon de la conduite principale au carrefour rue de la Raisinée et Eglise Frs 400.00
- 81.331.3** Nouvelle conduite eau potable Ch. Hans Nussbaumer Frs 880.00

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 05/22 Budget pour l'année 2023
- oui le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que le dit objet a été porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Général de Chevilly décide :**

- d'approuver le budget de l'année 2023 tel que présenté, avec un excédent de charges de Frs 38'290.00.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,

J.-F. Braissant

G. Briand

